



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**Bureau de l'utilité publique et
de l'environnement**

Affaire suivie par Abdelkader GACEMI
Instructeur des dossiers liés à l'environnement
Tél. : 02.32.76.54.27
Mél. : abdelkader.gacemi@seine-maritime.gouv.fr

Rouen, le

19 OCT. 2023

RÉF. : UDRD-2023-10-620-ET CM/ChH

— Levée de mise en demeure —

Monsieur,

Par courrier électronique du 23 juin 2023, vous indiquez à l'inspection des installations classées avoir procédé à l'aménagement du point d'eau pour votre exploitation située sur le territoire de la commune de Blangy-sur-Bresle, conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 27 mars 2023.

Ce point d'eau (n°49 P) a fait l'objet d'une réception par le SDIS 76 le 5 septembre 2023 qui en a validé la conformité.

Les prescriptions relatives à l'arrêté préfectoral précité ayant été respectées, je vous confirme la levée de ladite mise en demeure.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet,

Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale

Béatrice STEFFAN

**Monsieur PELLETIER
HDI – HENRY DESJONQUERES INDUSTRIES
2, Route d'Eu
76340 BLANGY-SUR-BRESLE**

florent.fourcin@h-d-industries.com